

S.P.R.B.
Bruxelles Développement urbain
Monsieur Thierry Wauters,
Directeur
Direction des Monuments et des Sites
C.C.N. – Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 – BRUXELLES

V/Réf. : FC/TW/2043-0302
N/Réf. : AVL/AH/BXL-2.967/s.558
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Avenue Fr. Roosevelt, 50. Classement définitif du bâtiment A de l'Université Libre de Bruxelles.
Dossier traité par Mme Fr. Cordier.

Conformément aux dispositions de l'article 225 § 2 du Cobat et en réponse à votre courrier du 28 juillet 2014 sous référence, réceptionné le 30 juillet, notre Commission, en sa séance du 10 septembre 2014, a examiné les documents résultant de l'enquête préalable au classement éventuel comme monument de l'objet cité sous rubrique.

Ni le Collège des Bourgmestre et Échevins de la Ville de Bruxelles, ni les propriétaires du bien n'ont émis des remarques sur la mesure de protection proposée durant l'enquête préalable.

En conséquence, notre Commission a émis un **avis favorable** sur le classement du bien en question. Nous vous saurions gré de bien vouloir proposer au Gouvernement de faire sanctionner cette proposition par un arrêté de classement définitif.

Par ailleurs, l'intérêt historique artistique et esthétique du bien a été démontré dans la motivation rédigée par la Direction des Monuments et des Sites et annexée à l'arrêté du 20 mars 2014 autorisant l'ouverture d'enquête en vue du classement susmentionné.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. : AATL-DMS : Mme Fr. Cordier
M. R. Vervoort, Ministre-Président en charge de la protection du patrimoine immobilier